

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Droit administratif (4DR1003)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 4 ph</b>	<b>oral: 20 min</b>	12

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

### Equipe enseignante:

CHABLAIS Alain, professeur ordinaire

### Objectifs:

Apprendre à raisonner, acquérir les connaissances fondamentales du droit administratif et les mécanismes de raisonnement permettant à l'étudiant d'identifier et de résoudre des problèmes juridiques dans ce domaine. Connaître les formes de l'activité administrative et les instruments à disposition des administrés. Se familiariser avec différents domaines spécifiques importants du droit administratif et appliquer les connaissances acquises.

Une audience du Tribunal fédéral et la participation à un séminaire d'une journée consacré au traitement d'un dossier réel permettent d'évaluer les progrès accomplis et d'avoir un avant-goût de la pratique.

### Contenu:

Le cours est divisé en deux parties, soit une partie générale et une partie spéciale. Après une introduction sur l'administration et le droit administratif, la partie générale examine d'abord les principes constitutionnels qui régissent l'activité administrative (légalité, intérêt public, proportionnalité, égalité de traitement, interdiction de l'arbitraire, protection de la bonne foi, garanties générales de procédure et garanties de procédure judiciaire), ainsi que les formes dans lesquelles l'activité de l'administration s'exerce (décision, contrat de droit administratif et concession); elle étudie ensuite le domaine public (notion, constitution et suppression, régime juridique, utilisation et responsabilité), la responsabilité de la Confédération, des membres de ses autorités et de ses fonctionnaires, et se termine par l'analyse de l'organisation de l'administration.

La partie spéciale aborde des domaines variés et de plus en plus importants en pratique : l'aménagement du territoire, la police des constructions, l'expropriation (formelle et matérielle) et la protection de l'environnement en traitant ses principales lois et ordonnances fédérales (forêt, eaux, nature et paysage, environnement au sens strict). Une introduction à la thématique des infrastructures publiques permettra de voir comment sont mis en œuvre de façon coordonnée les principes de l'aménagement du territoire et la législation environnementale au sens large.

### Forme de l'évaluation:

Examen oral de 20 minutes, précédé d'un temps de préparation.

### Documentation:

Supports de cours vendus par l'ANED. P. Zen-Ruffinen/C. Guy-Ecabert, Aménagement du territoire, construction, expropriation, Berne 2001. P. Zen-Ruffinen, Droit administratif, partie générale et éléments de procédure, Neuchâtel 2011. Différents articles et traités généraux sur le droit administratif.

### Pré-requis:

Pas de prérequis